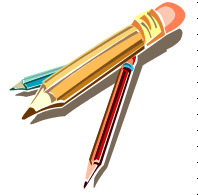




# ACCUEIL PERISCOLAIRE



(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 11 mars 2016)

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont réétudiés chaque année à la même période et sont calculés en fonction du quotient familial

QF	TARIFS
QF1 moins de 600	1.45 €
QF2 de 601 à 699	1.70 €
QF3 de 700 à 1000	1.90 €
QF4 supérieur à 1000	1.95 €
Gouter du soir	0.35 €
Pour les familles ayant 2 enfants à la garderie	-10%
Pour chaque enfant supplémentaire	-10 %

## Facturation

La facturation est établie à la vacation (matin et/soir) et intervient en début de mois suivant et **payable au Trésor Public de Saint-Georges les Baillargeaux**.



**NB** : si changement de situation professionnelle en cours d'année le signaler à la mairie.

### MOYENS DE PAIEMENT

**Chèque** ; à réception de la facture ; mettre à l'ordre du Trésor Public

**Paiement par CESU** (Chèque Emploi Service Universel) : Valable pour l'accueil périscolaire Maternelle et Élémentaire.

## Informations

### Ecole maternelle Tony Lainé :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de **7h30 à 8h55** et de **16h20 à 18h30**.
- Mercredi : de **7h30 à 8h50** et de **11h40 à 12h30**.

### Ecole élémentaire Paul Emile Victor :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de **7h30 à 8h50** et de **16h25 à 18h30**.
- Mercredi : de **7h30 à 8h50** et de **11h40 à 12h30**.

**NB** Pour les inscriptions aux accueils périscolaires remplir la fiche sanitaire en annexe et la remettre en mairie.

**Le nouveau Projet Educatif Territorial a pour objectifs principaux « l'éveil, la citoyenneté, et la parentalité ».**

Tout en éveillant la curiosité des enfants et en les accompagnant à devenir de futurs jeunes citoyens, la municipalité souhaite que le PEDT incite les parents à s'investir dans le développement culturel, sportif et citoyen de leurs enfants et dans le respect de l'environnement, en leur donnant la possibilité notamment de participer à des temps d'activités encadrés par des professionnels d'animation. La municipalité souhaite également continuer de favoriser l'égalité d'accès aux TAP via la gratuité des activités, sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, et de loisirs.

